



RESSOURCE 3

QUE FERIEZ-VOUS SI ... ?

Imaginez que votre ville soit menacée d'attaque terroriste. Vous avez été averti de cette menace par un groupe terroriste important, mais vous ne savez ni quand ni comment cette attaque pourrait se produire. Le gouvernement décide d'élaborer un plan visant à prévenir cette attaque, suivi d'actions spécifiques pour garantir la sécurité de chacun, à mettre en œuvre de manière immédiate mais pour une durée indéterminée. Les objectifs de ces mesures et actions temporaires sont, entre autres, de:

- renforcer la sécurité aux frontières,
- réduire la vulnérabilité du réseau de transport,
- accroître la sécurité dans les lieux très fréquentés,
- créer et mettre à jour en permanence une banque de données concernant les individus déclarés coupables de terrorisme ou qui sont membres d'un "groupe de combat terroriste",
- utiliser tous les moyens nécessaires pour enquêter sur des individus considérés suspects,
- créer et mettre à jour en permanence une banque de données concernant les préférences de voyage de tous les citoyens,
- imposer des restrictions en matière de transport et de rassemblement pour le public, lorsque cette mesure est jugée nécessaire,
- interdire les manifestations, lorsque cette mesure est jugée nécessaire et appropriée,
- coopérer étroitement avec les médias sociaux pour veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés de manière inappropriée par des "groupes de combat terroriste",
- créer et mettre à jour en permanence une banque de données concernant les convictions religieuses de tous les citoyens,
- coopérer étroitement avec le secteur des médias pour veiller à ne pas publier d'informations qui pourraient avertir les terroristes des activités du gouvernement,
- améliorer l'échange d'informations relatives à la sécurité avec les pays partenaires,
- assouplir les limites relatives à l'usage de la violence par la police,
- renforcer la coopération entre l'armée et la police,
- renforcer les vérifications et contrôles sur les civils,
- installer un grand nombre de télévisions en circuit fermé (CCTV) dans les villes,
- interdire les déplacements de civils après 20 heures,
- imposer des restrictions et des contrôles en ce qui concerne les mouvements de capitaux (contrôles des capitaux),
- restreindre l'accès aux bâtiments publics.